Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20261014-202610193-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 16/10/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	08/10/2026
Date d'affichage de la convocation	08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de conseillers votants	18

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale

Etaient absents excusés : Mme Sabrina LE BOLLOCH, Mme Nathalie FOUILLARD, M.Nabé DIARRASSOUBA
Etait absent : M.Denis MANCEAU

Pouvoirs : de Mme Sabrina Le Bolloch à Mme Zilpa Vilsalmon, de Mme Nathalie Fouillard à Mme Aline Le Bouédec , de M. Nabé DIARRASSOUBA à Mme Céline Balluais

M.Quentin DESPAS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/10-193 : Objet : Congrès des Maires – mandat spécial et prise en charge des frais de transport

Rapporteur : Mme Aline Le Bouédec, Maire de Romagné

Le Congrès des maires de France se tiendra à Paris du 24 au 26 novembre 2026.

Dans le cadre de ses fonctions, Madame le Maire souhaite participer à cet événement afin de représenter la commune de Romagné et de prendre part aux échanges relatifs aux enjeux de l'action publique locale.

Le coût du transport ferroviaire aller-retour est estimé à 185 € ; tarif groupe proposé par l'Association des Maires de France.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20261014-202610193-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2123-18 relatif au remboursement des frais nécessités par l'exécution des mandats spéciaux ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer au Congrès des maires de France ;

Mme le Maire, étant personnellement concernée par la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, dont 3 pouvoirs par :
16 voix pour
0 voix contre
2 abstentions

- Confie à Madame le Maire un mandat spécial pour représenter la commune de Romagné au Congrès des maires de France organisé à Paris du 24 au 26 novembre 2026 ;
- Autorise la prise en charge des frais de transport ferroviaire engagés par Madame le Maire pour un montant estimé à 185€, sur présentation du justificatif d'achat correspondant ;
- Précise que le remboursement est limité au coût réel du billet de train ;
- Autorise le mandatement de la dépense correspondante sur le budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 16/10/2026
- *de la publication :*
Le : 16/10/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

Le Secrétaire de séance, M.Quentin DESPAS

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

Aline LE BOUÉDEC